

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 5 février 2020 à 18h30 dans la salle de réunion de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des contrats d'assurance
- Renouvellement du contrat de maintenance pour la chaufferie bois
- Modification des statuts du SyME05
- Attribution de l'alpage de Dormillouse
- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Briançonnais
- Convention de mise à disposition de services avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature
- Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Modification du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des rédacteurs
- Restes à reporter 2019



Val-des-Prés, le 30 Janvier 2020
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt et le cinq février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Aldo DOLCI

Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire expose qu'il est urgent de déposer les demandes de subventions pour le développement des activités de pleine nature pour l'éclairage de la boucle du Rosier et il propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la demande de subventions pour les travaux d'éclairage dans le camping du Rosier.

Renouvellement des contrats d'assurance

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler les contrats d'assurances pour la couverture des biens immobiliers, mobiliers, des véhicules et de la responsabilité civile auprès de GROUPAMA, pour une durée de deux ans, à partir du 1^{er} janvier 2020,
- autorise le Maire à signer les contrats d'assurances.

Renouvellement du contrat de maintenance pour la chaufferie bois

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de renouveler le contrat de maintenance P2 avec la société SOGETHA pour le contrôle et l'entretien de la chaufferie bois,
- autorise monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance pour une durée de un an renouvelable par reconduction tacite à compter du 1^{er} janvier 2020. Le coût de 3.504,22 € TTC pour 2020 sera révisé chaque année conformément à l'article XII des « Conditions Générales CGdB ».

Modification des statuts du SyME05

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les modifications statutaires du SyMEnergie05 présentées,
- prend acte des changements intervenus dans la composition des collèges communaux du SyMEnergie05.

Attribution de l'alpage de Dormillouse

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'attribuer l'alpage de Dormillouse d'une contenance de 212 ha, à madame Amélie MONCOMBLE, domiciliée Les Sagnières à Crots (05200), pour une durée de 5 saisons estivales à compter du 1^{er} juin 2020,
- fixe le prix de la location à 1500 € pour 2020 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage avec madame Amélie MONCOMBLE.

Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Briançonnais

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un Fonds de Concours d'Intérêt Communautaire (FCIC) pour l'exercice 2020 à hauteur de 1.580,00 €,
- précise que ce fonds de concours a vocation à participer au financement de la remise en état des sentiers et pistes de ski de fond suite aux intempéries du début de l'été 2019,
- arrête le plan de financement suivant :

✓ coût HT de l'opération :	30.308,38 €
✓ subvention du Conseil Départemental 50% :	15.154,00 €
✓ FCIC de la Communauté de Communes du Briançonnais :	1.580,00 €
✓ autofinancement de la commune 44,79 %% :	13.574,38 €
- autorise les écritures comptables nécessaires à l'enregistrement de ce fonds de concours,
- indique que sera fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la CCB et de son montant.

Convention de mise à disposition de services avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (M. Jean-Michel REYMOND ne participe ni au débat ni au vote) :

- approuve la réalisation des tâches administratives du SIVOM par le personnel de la commune de Val-des-Prés,
- autorise le 1^{er} Adjoint au Maire à signer une convention de mise à disposition de services avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la saison d'hiver 2019-2020,
- demandera au SIVOM Val Clarée Sports Nature le remboursement des traitements et des charges du personnel communal, ainsi que des frais liés aux matériels et matériaux utilisés relatifs à la mise à disposition, à la fin de la saison d'hiver.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide les recrutements dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés :
 - à un accroissement temporaire d'activité,
 - à un accroissement saisonnier d'activité,
 - au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,
- autorise le Maire ou son représentant à signer les contrats nécessaires,

Modification du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des rédacteurs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la modification des montants maxima de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) du cadre d'emplois des rédacteurs dans la filière administrative fixés par la délibération du 14 février 2018 instaurant le RIFSEP pour la collectivité, pour tenir compte de la spécificité et de l'expertise de l'emploi,
- supprime le versement de l'IFSE en cas de congé de longue maladie, de congé de longue durée et de congé de grave maladie,
- précise que la présente délibération prendra effet au 01/12/2019.

Restes à reporter 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, dit que les restes à réaliser de l'exercice 2019 suivants, seront reportés aux budgets primitifs 2020.

BUDGET GENERAL

DEPENSES		RECETTES	
2031 : Etude Terre Noire	6.000,00 €	1321 : subv Etat Ecole La Vachet	85.576,00 €
2111 : Acquisitions foncières	9.550,00 €	1321 : subv Etat Forêts	10.400,00 €
2161 : Restauration tableaux	664,00 €	1322 : subv CR Passerelle Rosie	14.360,00 €
2312 : Travaux route de Granon	5.000,00 €	1322 : subv CR Ecole La Vachet	48.900,00 €
2313 : Travx Ecole La Vachette	26.370,00 €	1323 : subv CD Passerelle Rosie	4.900,00 €
2315 : Programme voirie	96.740,00 €	1323 : subv CD Voirie	19.214,00 €
2318 : Contrat NATURA 2000	4.330,00 €	1323 : subv. CD Ecole La Vachet	22.000,00 €
		1328 : subv Mtg Passerelle Ros	7.270,00 €
		1328 : TEPCV2	30.350,00 €
TOTAL	148.654,00 €	TOTAL	242.970,00 €

BUDGET EAU

DEPENSES		RECETTES	
2031 : Etudes : Schéma AEP	52.840,00 €		
2181 : Installations générales	23.960,00 €		
TOTAL	76.800,00 €		

Demandes de subventions pour le développement des activités de pleine nature : éclairage de la boucle du Rosier

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le projet d'éclairage du camping de l'Isle du Rosier pour la pratique nocturne de ski de fond et autres activités de pleine nature, pour un montant estimé à 134.495 € HT
- sollicite de la Région et du Département les subventions les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût HT des travaux : 134.495,00 €
 - demande de subvention à la Région : 50.000,00 €
 - demande de subvention au Département 30% : 40.348,50 €
 - autofinancement de la commune : 44.146,50 €
- autorise le Maire à passer commande des travaux et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de l'opération et ceux afférents aux présentes décisions de financement.

Val-des-Prés, le 12 Février 2020
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



Handwritten signatures in blue ink, including several illegible signatures and a large stylized 'B' at the bottom.